

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRAND Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/01

Désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil Municipal

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de
chaque Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la
commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le
Maire précise que le Conseiller Municipal en charge des questions de défense aura vocation à
devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information et sera
susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE, parmi les Conseillers Municipaux, M. DOS SANTOS Jacques, en tant que correspondant
défense de la commune de Saâcy-sur-Marne.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 03974-2026 07 09-DEL IB2026 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRAND Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/02

Demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Service de Gestion Comptable de Coulommiers, demandant la décision de l'assemblée délibérante prononçant l'admission en non-valeur pour un montant de 2 399,40 €, ayant pour but de retirer des écritures de prise en charge, des créances pour lesquelles l'action en recouvrement menée par le comptable s'est avérée inopérante (insolvabilité, disparition, RAR inférieur au seuil de poursuites...).

VU les créances en question (dettes de cantine et dettes locatives),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées (sauf M. CABARIBERE, Mme LECLERC, M. POMMERY, M. MARCHAL, Mme NUSS, M. HAZE et M. MORAT qui s'abstiennent),

REFUSE l'admission en non-valeur de la créance de 2 399,40 €, considérant d'une part, que le montant des créances est important et d'autre part que les débiteurs sont parfaitement identifiés et habitent toujours sur la commune ou dans le secteur.

INVITE le Service de Gestion Comptable de Coulommiers à prendre toutes les dispositions nécessaires à la récupération des créances de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-signature.com

00_DE-077-217703974-20260709-DEL15202607

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRAND Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/03

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut proposer 24 noms pour la désignation, par le Directeur des Services Fiscaux de Seine-et-Marne, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants au sein de la commission communale des impôts directs.

Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

L'article 1650 du Code Général des Impôts fixe les conditions suivantes pour être commissaire :

- ✓ être âgé de 18 ans au moins, être français ou ressortissant de l'Union Européenne, jouir de ses droits civils,
- ✓ être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (TF, TH ou CFE),
- ✓ être familiarisé avec les circonstances locales,
- ✓ posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Vu la délibération n°2026/04/10 du 7 avril 2026 portant désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Considérant que certains candidats désignés dans la délibération susmentionnée ne respectent pas les conditions imposées par l'article 1650 du Code Général des Impôts : M. Jacques DOS SANTOS, M. Romain KOPP.

Considérant que le Maire est président de droit de cette commission et qu'en conséquence, il ne doit pas figurer dans la liste des candidats à proposer au directeur des services fiscaux.

Après avoir recensé les personnes volontaires, 3 candidatures supplémentaires sont proposées : M. POMMERY Steeve, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc et Mme NUSS Séverine.

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-2026.07.09-DEL182026.07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées :

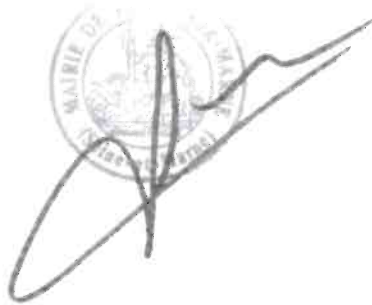
Propose les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs :

Pour les commissaires titulaires :	Pour les commissaires suppléants :
Michel BRAYER	Jean-Claude BOUVRANDE
Claudine BELMONTE	Dorothée SALZE
Daniel RICHET	Nathalie RINO
Gilles SAVRE	Steeve POMMERY
Ludivine LECLERC	Jean-Marc ESCARBASSIERE
Jocelyne BOMBART	Séverine NUSS

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/04

Adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Départemental, accompagné d'une convention, informant que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyer et dettes de loyer), tant dans le parc privé que public.

Il intervient également pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie, que l'occupant soit locataire ou propriétaire.

Ce dispositif soutient par ailleurs financièrement les structures d'insertion effectuant de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction de ménages en insertion.

Le Conseil Départemental propose, à cet effet, une convention d'adhésion ayant pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL), pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

La contribution est fixée à 0,30 € par habitant, depuis 2013, pour toute commune de plus de 1 500 habitants.

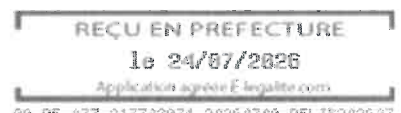
Vu la délibération n°2014/06/11 du 13/06/2014 décidant l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL), soit une participation de 568 € pour 2026, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous documents s'y rapportant (avenant...).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRAND Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/05

Prise de connaissance de la fiche communale PLUi de suivi pour la commune de Saâcy-sur-Marne

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-144 en date du 16 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Dans le cadre de la démarche de l'élaboration du PLUi et conformément aux modalités de collaboration définies avec les communes, une fiche communale PLUi de suivi a été transmise individuellement à la commune de Saâcy.

Cette fiche constitue un document de travail partagé entre la commune et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Elle comprend notamment :

- Des enjeux socio-économiques,
- Une cartographie de l'occupation du sol,
- Des informations relatives au document d'urbanisme communal en vigueur,
- Un état des lieux des projets communaux connus à ce stade ;
- Le compte-rendu de l'entretien communal réalisé avec les élus du conseil municipal.

Il est précisé que cette fiche communale :

- A vocation à faciliter le suivi et la prise en compte des spécificités communales dans l'élaboration du PLUi ;
- Constitue un état des lieux à un instant donné, ce document est amené à évoluer au fil de la procédure d'élaboration du PLUi ;
- Ce document, établi un outil de suivi et de concertation, ne constitue pas une pièce réglementaire du PLUi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du contenu de cette fiche communale PLUi de suivi, qui constitue un état des lieux partagé à date et ne présente pas de valeur juridique opposable,

VALIDE le contenu de la fiche communale PLUi de suivi pour la commune de Saâcy-sur-Marne.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 03974-2026 07 09-DELIB2026 07

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 03974-2026 07 09-DEL182026 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothee.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/06

**Demande auprès de la Communauté d'Agglomération Coulommiers
Pays de Brie pour la mise en œuvre d'une procédure d'adaptation
du PLU de la commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie est compétente en matière de gestion et d'évolution des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de SAÂCY-SUR-MARNE a été approuvé le 8 octobre 2025. Il s'avère que la mise en œuvre de certaines dispositions du règlement écrit nécessite une clarification, voire une adaptation.

Ces adaptations du PLU en vigueur, même si elles ne remettent pas en cause les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables nécessitent la mise en œuvre d'une procédure d'adaptation du PLU, tel que prévue par les dispositions du Code de l'Urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie afin que puisse être mis en œuvre une procédure d'adaptation du PLU de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-1 et suivants ainsi que R.153-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie en date du 8 octobre 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25 octobre 2019 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la Communauté de Communes du Pays Créçois à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ;

CONSIDERANT que les évolutions envisagées et les changements susceptibles d'être apportés au Plan Local d'Urbanisme en vigueur relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (sauf Mme VEYSSET et M. HAZE qui votent CONTRE et M. MORAT qui s'abstient) :

REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-Angalite.com

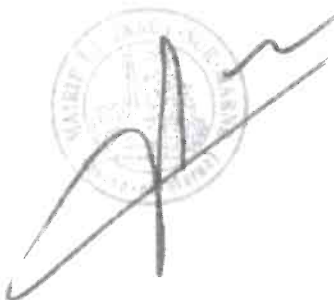
99_DE-077-217703974-2026.07.09-BEL182026.07

SOLLICITE la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie afin que soit mise en oeuvre une procédure d'adaptation du PLU en vigueur.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAACY-SUR-MARNE" and "77100".

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260708-DEL16202607

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/07

Motion relative au projet de loi de décentralisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.2224-31 et L5711-4 ;
Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.322.4 et L.432-4 ;
Vu la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, modifiée en 1930 ;
Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ;
Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie ;
Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment son article 54 ;
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Considérant la volonté du gouvernement de soumettre aux débats des parlementaires un projet de loi de décentralisation exprimant la volonté de confier aux départements le rôle de « chef de file des réseaux de proximité (eau, numérique, distribution de gaz et d'électricité) ;

Considérant que cette orientation est surprenante alors que la région est déjà désignée comme collectivité cheffe de file en matière de transition énergétique et écologique depuis la loi MAPTAM de 2014 ;

Considérant que la notion de « chef de file » ne présage en rien d'un éventuel transfert des compétences d'autorité organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) (électricité et gaz) aux départements, dont les attributions doivent être obligatoirement prévues par la loi depuis la suppression de la clause générale de compétence ;

Considérant que le rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie relève du bloc communal et plus particulièrement des syndicats d'énergie organisés à la maille départementale ;

Considérant que les syndicats d'énergie disposent de ressources financières affectées et destinées à financer le contrôle des concessionnaires et les travaux sur les réseaux (renforcement et enfouissement des réseaux électrique basse tension), pour assurer une desserte de qualité minimale en tout point du territoire, ces travaux permettant au réseau de s'adapter aux aménagements de l'espace public et aux nécessaires adaptations face aux phénomènes météorologiques extrêmes ;

Considérant que la part départementale de l'accise sur l'électricité, perçue par les départements, sert davantage à financer des dépenses dépourvues de lien avec les réseaux énergétiques (financement des prestations sociales, des routes et des collèges) ;

Considérant qu'il est à craindre que les ressources financières des AODE (part communale de l'accise sur l'électricité, redevance versée par les concessionnaires) qui seraient affectées aux départements en qualité de chefs de file des réseaux, en s'agrégeant aux autres recettes départementales qui subissent périodiquement des érosions (exemple des évolutions erratiques des droits de mutation à titre onéreux), servent à équilibrer les budgets départementaux, sans être affectées aux réseaux d'énergie ;

Considérant que les syndicats d'énergie sont très majoritairement signataires des contrats de concession avec Enedis et GRDF ;

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

98_DE-377-217703974-20260709-DEL182026.07

Considérant que ces contrats de concession sont le fruit de discussions locales qui ont permis d'y inscrire des enjeux de territoire en proximité : qualité de la fourniture d'électricité, renouvellement des ouvrages incidentogènes, transition énergétique et écologique, ... pris en compte dans les schémas directeurs des investissements et les plans pluriannuels des investissements annexés auxdits contrats de concession ;

Considérant que les syndicats d'énergie sont des structures locales de projets, plus agiles que les départements et qu'un transfert de leurs activités engendrerait une lourdeur importante pour l'action publique et la prise de décision, préjudiciable au développement des territoires, au soutien à la transition énergétique, à la mobilité décarbonée et à la qualité de desserte en énergie ;

Considérant le rôle des syndicats d'énergie dans le soutien aux politiques valorisant le mix énergétique (électricité, gaz, réseaux de chaleur et de froid) en qualité de co-financeurs et de maîtres d'ouvrage ;

Considérant le rôle des syndicats d'énergie, en qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, dans l'accompagnement à l'électrification des usages, enjeu majeur de la transition énergétique ;

Considérant qu'outre les fonctions exercées par les syndicats d'énergie au titre de leurs rôles d'AODE (électricité, gaz), ces derniers exercent également d'autres compétences, reconnues par la loi et inscrites dans leurs statuts de syndicats mixtes à la carte : mobilité décarbonée (pour le déploiement de réseaux publics d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques), exploitants de réseaux de chaleur et de froid, exploitants d'installations de production d'énergies renouvelables, éclairage public, etc ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la motion proposée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette délibération ainsi que la motion à Monsieur le Premier Ministre pour lui rappeler le rôle exercé par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) et les syndicats d'énergie.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée e-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260709-DEL18202607

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRAND Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/08

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au SDESM pour l'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue du Général Leclerc (phase 2)

Monsieur le Maire expose que l'avenue du Général Leclerc a bénéficié d'une première tranche de travaux d'enfouissement (phase 1) en 2025. Il convient de poursuivre cette rénovation avec l'exécution d'une seconde phase de travaux.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

Considérant que la commune de Saâcy-sur-Marne est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Vu l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux de l'avenue du Général Leclerc (phase 2).

Le montant des travaux est estimé, d'après l'Avant Projet Sommaire, aux montants suivants :

	Coût des travaux	Montant à la charge de la commune
Réseau basse tension (BTA)	180 587 € HT	64 235 € HT
Réseau éclairage public (EP)	114 266 € TTC	86 463 € TTC
Réseau communication électronique (CE) (orange + fibre)	117 229 € TTC	117 229 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de l'avenue du Général Leclerc (phase 2).

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux (2027).

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée Legality.com

99_DE-077-2177 03974-2026.07.09-DEL 182026.07

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SAÂCY-SUR-MARNE" and "Mairie". The signature is a stylized, cursive script.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-2026.07.09-DELIB2026.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRANDE Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/09

**Convention avec le Conseil Départemental pour la création
d'une section d'approche d'agglomération, route de Rebais**

Monsieur le Maire indique que, dans le but d'améliorer la sécurité routière, le Département mène une politique d'aménagement de sections d'approche d'agglomération limitées à 70 km/h. Celles-ci ont pour objectif de créer « une section de transition » permettant une décélération progressive entre la rase campagne limitée à 80km/h ou 90km/h et l'agglomération limitée à 50km/h et de proposer à l'usager un code de lecture applicable à l'ensemble des routes départementales de Seine-et-Marne (haies produisant un effet couloir et enrobés de couleur rouge).

En accord avec les vœux de la municipalité et considérant les vitesses d'approche trop élevées constatées dans ce secteur, le Département a proposé la réalisation d'une section d'approche d'agglomération limitée à 70km/h sur la RD68 au sud de l'agglomération de la commune, route de Rebais.

Considérant les avantages procurés par la réalisation d'un tel aménagement : identification claire d'une entrée d'agglomération, limitation avancée de la vitesse, sécurisation des riverains...

Considérant que les services techniques de la commune auront la charge de l'entretien des haies et des surfaces enherbées à l'issue de la période de garantie de 2 ans après réception des travaux.

Considérant qu'il convient de déplacer d'une trentaine de mètres l'entrée d'agglomération pour prendre en compte l'existence d'une entrée de champ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération et la réalisation d'une section d'approche, route de Rebais sur la RD68.

ACCEPTE la prise en charge de l'entretien des végétaux conformément aux dispositions du projet de convention.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à la section d'approche d'agglomération sur la RD68 à Saâcy-sur-Marne.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-besaltes.com

99_DE-077-217703974-20260709-DEL16202607

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRAND Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/10

Approbation de la convention COVALTRI relative à la redevance spéciale

Monsieur le Maire expose que l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le syndicat compétent peut instituer une redevance spéciale pour le financement de la collecte et du traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères (entreprises, administrations...).

Par délibération n°07-2026 du Comité Syndical en date 19 mars 2026, le Syndicat COVALTRI définit les conditions de la tarification de la redevance spéciale pour l'année 2026.

En application de cette délibération, il est demandé à la commune de signer une convention avec COVALTRI qui a pour objet de définir le cadre et les conditions générales d'application de la redevance spéciale.

Le montant de cette redevance, à la charge de la commune, est fixé à 1749,80 € pour l'année 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2333-78,

Vu la délibération n°07-2026 du comité Syndical de COVALTRI portant tarification de la redevance spéciale – exercice 2026

Vu le projet de convention de la redevance spéciale,

Considérant la nécessité de collecter et traiter les déchets non ménagers issus de l'activité de la commune de Saâcy-sur-Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND NOTE de l'application de la redevance spéciale pour le financement de la collecte et du traitement des déchets issus des activités de la municipalité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention y relative, et tout autre document en lien avec celle-ci (avenant...).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-2026.07.09-DELIR2026.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRAND Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/11

**Demande de subvention de l'association
Montée Historique de Saâcy-Citry**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle édition de la « Montée Historique de Saâcy-Citry » sera organisée durant le weekend du 25 et 26 juillet prochain.

Compte tenu du rayonnement de cet événement et de l'investissement qu'il représente pour l'association, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention pour participer financièrement à l'organisation de cette course de côte.

Pour rappel, la municipalité a déjà octroyé une première subvention « de démarrage » d'un montant de 2000 € pour cette association par délibération n°2026/02/03 du 6 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

D'OCTROYER une subvention d'un montant de 2000 €, à l'association Montée Historique de Saâcy-Citry pour l'organisation de l'édition 2026 de la « Montée historique ».

PRECISE que les crédits sont prévus au budget unique 2026 à l'article 6574 « diverses sur délibération ».

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-2026.07.09-DEL18202607

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 14

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
29/06/2026

Date d'affichage :
29/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRAND Jean-Claude, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, Mme
RINO Nathalie, M. MARCHAL Cyril, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. HAZE Eric, M. MORAT Denis,
Mme VEYSSET Katy, Mme NUSS Séverine.

Absents excusés :

Mme BOMBART Jocelyne donnant pouvoir à M. BOUVRAND Jean-Claude,
Mme ANDRIVEAU Caroline donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. KOPP Romain donnant pouvoir à M. CABARIBERE Florian,
Mme FAURE Charlotte donnant pouvoir à Mme RINO Nathalie,

Absente :

Mme SALZE Dorothée.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/07/12

Demande d'admission de créances éteintes – compte 6542

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Service de Gestion Comptable de Coulommiers, demandant l'admission de créances éteintes, relatives aux dettes de loyers de M. LUCAS Joffrey, suite à la décision du tribunal de commerce de Meaux prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif en date du 06/11/2023, pour un montant de 40 715,76 €.

Pour rappel, les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toutes actions de recouvrement.

VU les créances éteintes à la date du 06/11/2023, pour un montant de 40 715,76 €, concernant M. LUCAS Joffrey,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées (Mme VEYSSET s'abstenant).

ACCEPTE, l'admission en créances éteintes des dettes de M. LUCAS Joffrey à la date du 06/11/2023, pour un montant de 40 715,76 € correspondant aux titres suivants : 2020-T-301-1, 2020-T-302-1, 2020-T-303-1, 2020-T-305-1, 2020-T-307-1, 2020-T-341-1, 2020-T-365-1, 2020-T-407-1 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 21/07/2026.

Publication du :
21/07/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-977-217703974-2026.07.09-DELIB2026.07